

Q et R n° 1 – DP – W6369-23-X049 – Deux (2) auditeurs de la conformité environnementale et de systèmes de gestion de l'environnement

Clôture de la DP : 9 janvier 2024, à 14 h

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 1:	Dans le cadre du mandat, quelle est la pertinence d'avoir 2 auditeurs certifié CTO2 ?
Réponse 1:	Le niveau de risque exige une équipe d'audit qui est capable de faire des recommandations sur l'intégration du SGE dans la gestion d'affaire corporative et la gestion de l'effectif du MDN ainsi qu'être experts dans la conformité. Les auditeurs ne seront pas toujours au même endroit au même moment. Les deux certifications restent obligatoires pour les deux auditeurs.